**Information garde partagée**

Pour chaque parent utilisateur, un formulaire d’inscription doit être rempli. De plus, un calendrier avec les dates de garde partagé des deux parents doit être complété. Par conséquent, deux facturations distinctes seront produites.

Il est aussi possible d’avoir une réservation de garde partagée à pourcentage (ex : 70% des frais de garde sont chargés au père et 30% à la mère). Vous devez quand même compléter le calendrier de fréquentation. Veuillez prendre note qu’avec une garde partagée à pourcentage, tous les frais de garde et d’activité lors de journée pédagogique sont facturés eux aussi à pourcentage.

Voici les avantages d’inscrire votre enfant en garde partagée :

* Le système informatique indiquera sur les feuilles de présence utilisées par les éducatrices, les semaines du père et celles de la mère ;
* Chaque parent paie pour les semaines ou au pourcentage auxquelles il a été facturé ;
* Chaque parent devra se conformer aux modalités et délais de paiement ;
* En cas de non-paiement d’un des parents, des mesures seront entreprises avec le parent fautif afin de récupérer le montant dû ;
* Certaines conditions s’appliquent

**Pour le calendrier de garde partagée, chaque parent souligne sa semaine (ou ses moments de garde), inscrit le nom de l’enfant sur le formulaire et signe le document.**